

77ème session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Octobre 2023 – Arusha, Tanzanie

POINT 6 –Rapports d'activité des membres de la Commission et des Procédures Spéciales

Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains

Interlocuteur : Trésor Muhindo Makunya (53)

Monsieur le Président, Honorables Commissaires, Membres du groupe de travail, États Parties, Cher·e·s délégué·e·s et collègues de la société civile,

Merci Monsieur le Rapporteur pour la présentation de votre rapport.

Monsieur le Rapporteur,

Malgré les avancées positives sur le continent Africain quant à la protection et la promotion des droits des défenseur·e·s des droits humains, les préoccupations demeurent nombreuses.

En Juillet 2023, l'Assemblée Nationale en Angola a adopté un projet de loi approuvant le statut d'Organisation Non Gouvernementale qui limite considérablement, dans ses dispositions, la jouissance des libertés fondamentales et restreint l'espace civique et démocratique.

La promulgation de la loi par l'exécutif est actuellement suspendue, néanmoins nous appelons le Rapporteur Spécial à redoubler d'efforts pour encourager les autorités angolaises à adopter un texte respectant les normes internationales et régionales et à le faire en consultation avec la société civile pour s'assurer qu'elles puissent continuer à mener ses activités librement.

En juin dernier, le gouvernement zimbabwéen a publié de nouveaux amendements à son projet de modification de la Loi relative aux organisations bénévoles privées, modifiant considérablement le texte initial. L'adoption de ce texte modifié risque d'entraîner la répression et la criminalisation du travail de la société civile. Nous appelons le gouvernement du Zimbabwe à abandonner le projet de loi sur les organisations bénévoles privées et nous encourageons le Zimbabwe à évoluer vers la mise en place d'un environnement permettant l'autorégulation du secteur.

En outre, nous appelons instamment votre mandat à prendre des mesures proactives pour contrer la tendance croissante vers l'adoption de lois restrictives contre les défenseur.e.s dans toute l'Afrique. La protection et la promotion des droits des défenseur.e.s sont essentielles pour le respect des normes internationales des droits humains en Afrique, et nous sollicitons le soutien continu de la Commission dans cette entreprise.

Monsieur le Rapporteur,

Alors que nous célébrons les 25 ans de la Déclaration des Nations Unies de 1998 sur les défenseurs, le système africain des droits humains doit fonctionner au mieux de ses capacités et les défenseur·e·s doivent être en mesure de partager des informations cruciales concernant les situations sur le terrain.

Suite à votre appel à contribution en 2019, ISHR avait soumis un rapport qui présentait un schéma inquiétant d'intimidation et de représailles dans plusieurs pays africains à l'encontre de la société civile collaborant avec les mécanismes africains des droits humains. ISHR espère vivement que le premier rapport du point focal sera présenté lors de la prochaine session de la Commission et se tient prêt à soutenir le mandat dans ce sens. La Commission et les États doivent faire davantage pour prévenir et garantir les intimidations et les représailles contre ceux qui coopèrent ou cherchent à coopérer avec le système africain des droits humains.

Je vous remercie.